



noyb – European Center for Digital Rights
Goldschlagstraße 172/4/3/2
1140 Vienna
Austria

LUXEMBOURG

Quelques chiffres: ¹

- **Commission Nationale pour la protection des Données (CNPD)**
- **Budget en 2021:** 7,2 millions d'euros
- **Personnel en 2020:** 50
- **Aperçu des plaintes déposées par noyb:** [link](#)

Ce qui marche ou pas – problèmes rencontrés:

1. **Manque de transparence:** La CNPD publie ses décisions sur son site web, généralement sans mentionner le nom de l'organisme sanctionné. Toutefois, elle a décidé de ne pas publier du tout sa décision Amazon en 2021 au motif qu'elle serait tenue au secret professionnel et que la publication de la décision serait considérée comme une sanction supplémentaire.² L'amende prononcée contre Amazon est la plus haute jamais prononcée pour la violation du RGPD. Cependant, alors qu'Amazon a décidé elle-même d'annoncer qu'elle était sujette à une sanction, personne ne connaît à ce jour le contenu de la décision, pas même La Quadrature du Net, association française qui avait déposé la plainte, qui n'a reçu qu'un résumé de la décision via la CNIL, l'homologue français de la CNPD.³
2. **La CNPD refuse d'agir au motif que les sociétés sont situées hors de l'Union européenne:** dans deux plaintes déposées contre les sociétés Apollo et RocketReach, la CNPD a classé l'affaire au motif qu'elle ne pouvait rien faire contre des sociétés non établies dans l'Union européenne.⁴ On peut se demander si un conducteur non-luxembourgeois se verrait également épargné une amende au motif qu'il n'habite pas le Grand-Duché.
3. **Le Tribunal Administratif semble approuver l'inaction de la CNPD:** Pire encore, le Tribunal Administratif a rejeté les recours de noyb contre RocketReach au motif que les données du plaignant avaient entretemps été effacées par RocketReach. RocketReach a donc pu s'enrichir en vendant illégalement les données du plaignants, mais le fait d'effacer ces données ferait magiquement disparaître cette illégalité. En outre, le tribunal a également rejeté le recours de noyb contre Apollo au motif que le plaignant ne pouvait pas prouver qu'il avait envoyé le formulaire de demande d'exercice de ses droits auprès d'Apollo, alors que cette société ne fournit aucune copie du formulaire envoyé. Trois ans de procédure pour vous entendre dire qu'il vous manquait un papier dès le début que vous n'avez en plus jamais eu... difficile de demander le respect de ces droits dans ces conditions.

¹ Rapport annuel 2021: <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/publications/rapport-annuel-2021.pdf>.

² <https://cnpd.public.lu/fr/actualites/international/2021/08/decision-amazon-2.html>

³ https://www.laquadrature.net/wp-content/uploads/sites/8/2021/08/CNIL_CLP211124.pdf

⁴ <https://noyb.eu/en/luxemburgs-watchdog-refuses-show-its-teeth-us-companies>

4. **Une autorité pas très réactive et transparente:** *noyb* a intenté un recours contre la CNPD devant son inactivité pour traiter une plainte déposée contre Amazon en 2019. L'absence de suivi de la plainte pendant 4 ans viole le droit à la protection des données ainsi que le droit d'obtenir une décision dans un délai raisonnable. C'est d'autant plus inquiétant quand on lit la décision du Tribunal Administratif mentionnée ci-dessus: il semble que supprimer les données permet aussi d'effacer toute violation antérieure même si elle dure 4 ans. En outre, la CNPD refuse de divulguer le contenu du dossier d'enquête et de statuer sur la plainte de la personne concernée dans les meilleurs délais ce qui est contraire au droit européen qui prévoit que toute partie peut accéder à son dossier. L'affaire passera devant les tribunaux luxembourgeois, avec une éventuelle saisine de la Cour de justice de l'Union européenne.⁵

⁵ <https://digitalfreedomfund.org/inactive-data-protection-authorities/>